



Avenir du dispositif expérimental de l'INRA

Rencontre avec la Direction Générale 19 mars 2012 - Déclaration de la délégation de la CGT-INRA -

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 21/03/12 consultable en intranet : <https://intranet.inra.fr/cgt/> - et en internet : <http://www.inra.cgt.fr>

1. Rôle des IE et des UE dans le processus de recherche :

Chacun reconnaît la contribution essentielle dans le processus de recherche des activités menées par les Unités Expérimentales (UE) et les Installations Expérimentales (IE) pour l'INRA. Ces activités sont internationalement reconnues et marquent fortement son identité. Ce dispositif expérimental est un outil original qui marque l'efficacité de l'organisme (liaison recherches fondamentales - recherches appliquées). Vous-même, membres de la Direction Générale, vous en faites un argument fort dans de nombreux articles et documents mais aussi auprès de nos partenaires et des tutelles.

Depuis 2006, vous avez choisi de réduire, sans aucun débat scientifique, le nombre des UE et de concentrer celles qui subsistent sur des plateformes en dépit de toutes les conséquences négatives qui en résultent pour les personnels et pour les travaux de recherches.

Dès le début des restructurations des UE nous avons dénoncé cette situation et soutenu les nombreux collègues concernés qui alertaient alors l'ensemble des agents de l'Inra. Depuis, de nombreuses restructurations/regroupements ont eu lieu, vous avez fermé des unités créant des situations très difficiles pour de nombreux agents et ce d'autant plus quand ils appartiennent aux corps des TR et des AT et qu'ils travaillent et vivent dans des régions déjà fortement touchées par le chômage et la désertification.

2. Les conséquences de la RGPP dans ce domaine :

Dans le contexte actuel des choix politiques de réduction des moyens de l'Etat avec l'intensification de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), vous rejetez toujours plus la gestion diversifiée des équipes. **Vous avez mis en place, depuis fin 2010, une évolution uniforme et à marche forcée des IE, et redéfini le rôle et les attributions de la Commission Nationale des Unités Expérimentales (CNUE). Ces évolutions affaiblissent les liens des IE et des UE avec les Unités de recherche et les Départements et les transforment en « plateformes de prestations de service », facturées à « coûts complets », pour des projets de recherche à court terme et pilotés toujours plus par l'ANR, l'industrie**

(notamment via le Crédit Impôt Recherche), les régions ou la Commission Européenne.

Sur des critères quantitatifs ignorant le contexte et les problématiques des Unités de Recherche (UR), vous avez décidé de séparer des IE, au moins celles où travaillent plus de sept agents, de leurs UR de rattachement, et de leur octroyer le statut d'UE. Cette décision, que vous justifiez pour « accroître la lisibilité et l'ouverture à l'extérieur », aura des conséquences négatives sur la vie des UR comme sur celle des IE et des UE :

- perte d'autonomie dans les stratégies des UR.
- perte du lien des IE/UE avec l'objet de la recherche (alors que les évaluations collectives et individuelles des agents de ces structures insistent souvent et à juste titre sur la nécessité de ce lien).
- complexification des procédures, accroissement des procédures bureaucratiques, perte de réactivité, ...
- affaiblissement des liens entre scientifiques des UR et techniciens des IE, alors que ces liens sont déjà mis à mal par la création des Très Grandes Unités (TGU).
- moindres possibilités d'évolution des compétences et des carrières des agents entre IE/UE et UR.
- mise en concurrence des UE pour décrocher des contrats de prestations afin d'assurer leur équilibre budgétaire.
- «taylorisation» des activités et recrutement croissant de travailleurs précaires (CDD).
- affaiblissement des liens avec les Départements de recherche au profit d'un pilotage croissant par la CNUE et par les Centres, conduisant à perdre la cohérence des stratégies scientifique.

3. Les orientations de la Direction Générale :

Comme nous le disions en introduction, cette orientation vient à contre-courant de la reconnaissance internationale de la force et de l'originalité des équipes de l'INRA et de son dispositif expérimental.

La qualité du dispositif INRA ne vient-elle pas de la continuité entre la réflexion scientifique et l'expérience ?

N'est-ce pas sur le terrain et dans la confrontation avec lui que la connaissance du réel trouve ses bases les plus solides ?

Le caractère scientifique et général des résultats établis à l'INRA ne procède-t-il pas de cette relation étroite entre expérimentateurs et modélisateurs, entre théoriciens et praticiens de la recherche agronomique ?

Votre conception selon laquelle la recherche scientifique pourrait être divisée en tâches plus ou moins standardisées et modulables ne peut que conduire à des résultats attendus, visant à satisfaire les attentes illusives d'un système d'innovation entièrement piloté par la recherche de la compétitivité des entreprises privées. Les questions scientifiques et sociétales qui nous sont posées aujourd'hui méritent beaucoup mieux de la recherche publique !

Cette fuite en avant et cette parcellisation du travail, loin de rendre le dispositif plus efficace, empêchent l'ensemble des agents de conduire ensemble des démarches expérimentales, et les obligent à sacrifier à la simple gestion des équipements à moindres coûts et avec moins de personnels. Vos décisions vont d'ailleurs à contre-courant des conclusions des évaluations de plusieurs UR effectuées en 2010-2011.

Les nouveaux objectifs de gestion que vous avez fixés à la CNUE visent explicitement à mettre les UE de l'INRA à disposition des centres de recherche européens. En établissant des coûts complets d'expérimentation - salaires compris - vous voulez mettre les UE sur le marché, marginalisant les UR de l'INRA qui n'auront pas les moyens de faire appel aux équipes des UE. Vous voulez transformer les responsables d'UE en "prospecteurs commerciaux" à la recherche du « mieux payant ». A la page 24 de votre contrat d'objectifs 2012-2016 vous indiquez : *«L'établissement doit aussi faire évoluer son modèle économique Dans le même temps, il doit adapter son cadre de gestion contractuelle pour faire face à la montée en puissance de ce type de ressources et aux demandes de certains de ses bailleurs de fonds en matière de financements en coûts complets /.../ outils nécessaires au calcul et à la justification de tarifs de prestations au bénéfice de tiers pour certaines plateformes technologiques ou unités expérimentales ».*

Il est frappant de constater à nouveau, sur cette question centrale, l'absence totale de concertation avec nos partenaires de la recherche, relevant d'autres organismes ou d'instituts techniques avec lesquels nous entretenons des relations de longue date. Il y a une contradiction majeure entre nos missions et cette caporalisation de la recherche marquée par des décisions prises par un cénacle de plus en plus restreint !

Jusqu'à présent la CNUE apportait son aide au fonctionnement des UE. Elle étudiait des demandes de financement émanant des UE et attribuait des aides financières ponctuelles. Mais, vous avez décidé d'en faire un instrument d'analyse et d'évaluation des UE (la CNUE a proposé, à votre demande, que les UE travaillent

à coûts complets). **Aujourd'hui et sous votre contrôle, la CNUE devient un outil de pilotage et de réorientation du dispositif expérimental**¹ en vue d'en réduire la surface bâtie, les moyens de fonctionnement et le personnel titulaire, en réduisant le rôle des Départements de recherche dans la gestion du dispositif expérimental, et en répondant ainsi aux injonctions de la RGPP mise en œuvre par l'actuel gouvernement.

4. Pour conclure :

Dans ce contexte nous demandons une nouvelle fois une réflexion de fond sur le rôle des IE et des UE tenant compte d'une stratégie scientifique d'ensemble de l'Institut et de l'avenir du dispositif de Recherche et de Développement, perspective basée sur une connaissance du terrain et adaptée à chaque situation.

Nous vous demandons d'organiser **un large débat scientifique pour une orientation à long terme du statut de l'expérimentation à l'INRA et du dispositif chargé de mener à bien les protocoles de terrain.**

Nous vous demandons de **requérir l'avis des Conseils** (Scientifiques et de Gestion) des départements de Recherche sur ces questions.

Nous vous demandons d'inscrire ces points à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Scientifique National de l'Institut.

- Dans l'attente, nous vous demandons de **surseoir à toute nouvelle transformation** d'IE en UE et à tout nouveau regroupement d'UE en plateforme de prestations de service.
- Nous vous demandons de **cesser de supprimer des UE.**
- Nous vous demandons enfin de **stopper la dérive** vers la gestion à coûts complets et l'autofinancement intégral du dispositif expérimental, qui sont porteurs de **graves conséquences pour l'emploi comme pour la recherche.**

¹ Une présentation de la CNUE (novembre 2011) indique : "Cette connaissance fondamentale (des IE/UE) doit lui permettre de répondre aux diverses sollicitations internes de la Direction générale, des Directeurs scientifiques ou des Chefs de département, pour des missions d'analyse ou d'expertise" ... participer à la définition des modalités de gestion et de fonctionnement de l'outil expérimental (mise en place des CSU, commissions d'évaluation des UE à l'initiative des départements), - collaborer à des groupes de réflexion avec d'autres instances nationales, concernant les mises en sécurité ou en conformité, la gestion des risques professionnels, le cycle de vie des unités."

